



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
29 novembre 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Troisième session

Bangkok, 27-29 novembre 2013

Point 11 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projets de recommandation

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité recommande que la Commission adopte le projet de résolution sur la réduction des risques de catastrophe que le Japon entend parrainer à la soixante-dixième session de la Commission. La résolution renforcera davantage la coopération régionale et sera la ferme expression de la position de la région Asie-Pacifique à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, prévue à Sendai (Japon) en 2015.

2. Le Comité remercie le secrétariat de l'assistance qu'il fournit aux États membres pour faire face aux risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique au moyen d'analyses stratégiques, de services consultatifs régionaux et d'initiatives pour le renforcement des capacités. À cet égard, il demande que le secrétariat continue d'aider les États membres, notamment à mettre en œuvre la résolution 69/12, relative au renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

3. Le Comité prend note avec satisfaction des travaux menés par le secrétariat en faveur de l'utilisation des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG) par les États membres en vue de réduire les risques de catastrophe, et prie le secrétariat de continuer d'aider les États membres à appliquer plus avant la résolution 69/11, relative à la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).

4. Le Comité se déclare satisfait du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est et recommande que le secrétariat poursuive les activités utiles menées grâce au Fonds d'affectation spéciale. À cet égard, il engage les États membres à accroître leurs contributions financières au Fonds.

5. Notant l'existence de lacunes au niveau de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les processus de développement et les structures de gouvernance, le Comité demande que le secrétariat élabore une stratégie régionale pour la prise en compte à tous les niveaux de la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, il engage le secrétariat à aider les États membres à intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans la planification, les financements et les travaux des ministères compétents, notamment en développant les capacités.

6. Pour que l'élaboration des politiques se fonde davantage sur des données factuelles, le Comité demande que le secrétariat s'efforce d'établir une série commune d'indicateurs et de paramètres pour observer la résilience, notamment une série de statistiques de base concernant les catastrophes, en étroite coordination avec le Comité de statistique. Il prie le secrétariat d'harmoniser dans toute la mesure du possible son action avec le cadre pour la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

7. Le Comité recommande que le secrétariat renforce davantage son action en Asie centrale, en particulier: a) en élargissant la couverture du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses; b) en aidant à l'élargissement de la palette de produits et de services fournis par le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie; et c) en établissant la liaison entre les centres de réduction des risques de catastrophe existant à Bishkek et Almaty (Kazakhstan) et les centres analogues établis en Asie et dans le Pacifique.

8. Le Comité recommande une collaboration plus étroite entre le Groupe OMM/CESAP d'experts en cyclones tropicaux et le Comité CESAP/OMM des typhons afin de développer des synergies et de partager les connaissances et données d'expérience, et engage ces deux instances à aider à la mise en œuvre du Cadre mondial de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour les services climatologiques.

9. Notant que différentes voies parallèles sont suivies dans les dialogues et consultations concernant le programme de développement pour l'après-2015, le Comité note avec préoccupation que, jusque-là, la réduction des risques de catastrophe n'a pas été suffisamment prise en compte dans le programme mondial pour le développement, et engage dès lors le secrétariat à offrir un cadre pour une action régionale visant à assurer une prise en compte appropriée de la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans les objectifs de développement durable. Le Comité est d'avis que le programme de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 devrait traiter des priorités et des besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et demande que le secrétariat appuie l'action en faveur de la poursuite de cet objectif.

10. Le Comité remercie le secrétariat de fournir promptement des données et des images satellite en temps quasi réel aux États membres frappés par de graves catastrophes et le prie de poursuivre ces services. Il demande que le secrétariat renforce l'assistance régionale aux États membres pour l'utilisation de l'information d'origine spatiale pour la réduction des risques de catastrophe, les évaluations d'impact et la reconstruction, dans le cadre du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable.

11. Reconnaissant qu'il subsiste d'importantes lacunes et de nombreux besoins non satisfaits en matière d'application des technologies spatiales et des SIG à la réduction des risques de catastrophe dans les États membres, en particulier dans les pays en développement exposés à des risques élevés et dotés de peu de capacité, le Comité demande que le secrétariat aide les États membres à renforcer leurs moyens, en tenant compte des spécificités et besoins des pays.

12. Notant que les sécheresses ont des répercussions socioéconomiques néfastes à long terme sur les pays touchés, le Comité félicite le secrétariat de la mise en œuvre du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses dans le cadre du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable. Il note avec satisfaction que les nœuds de service du mécanisme ont été mis en place en Chine et en Inde pour la fourniture de données d'origine spatiale et de produits aux pays sujets aux sécheresses, en commençant par un projet pilote en Mongolie, qui sera ensuite étendu au Cambodge, au Myanmar et à Sri Lanka en réponse à la demande de ces pays. Le mécanisme offrira des données satellite géoréférencées adaptées aux besoins de l'utilisateur, des produits et des services concernant les sécheresses provenant des constellations de satellites d'observation de la terre afin de donner aux pays sujets aux sécheresses davantage de moyens pour rendre plus efficace la surveillance, l'alerte rapide et la lutte contre la sécheresse.

13. Le Comité note avec satisfaction la poursuite de l'appui apporté par les États membres en fournissant des informations, des produits et des services obtenus grâce aux technologies spatiales, des services pour le développement des capacités, des technologies et des données d'expérience acquises en matière d'application des technologies spatiales et des SIG à la réduction des risques de catastrophe.

14. Le Comité recommande que le secrétariat continue: a) de faciliter l'élaboration de politiques; b) de relever les enseignements tirés et les bonnes pratiques; c) d'encourager le partage des connaissances; d) d'élaborer des directives et des outils; et e) de promouvoir la coopération régionale dans les domaines de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans l'adaptation aux changements climatiques et des applications des technologies spatiales et des SIG. À cet égard, il demande que le secrétariat renforce davantage le Portail Asie-Pacifique pour la gestion des risques de catastrophe et le développement en établissant des partenariats avec les autres portails établis pour la réduction des risques de catastrophe et les organisations régionales.

15. Le Comité prend note de la suggestion de la délégation bangladaise en faveur de l'établissement dans son pays par la CESAP d'un institut de recherche et de formation pour servir de centre d'excellence en matière de gestion des catastrophes. Il prend également note de la demande de la délégation népalaise en faveur de l'organisation à Katmandou par le secrétariat d'un dialogue multipartite régional chargé d'élaborer conjointement des stratégies pour déterminer les modes de financement de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement.

16. Le Comité prend note de la demande de charger le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser une session spéciale sur la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale lors de la soixante-dixième session de la Commission. Il prend également note de la recommandation de charger le

secrétariat de créer un fonds pour les interventions d'urgence à caractère humanitaire face à la répétition et à la multiplicité des catastrophes dans la région.

17. Le Comité demande que le secrétariat renforce sa collaboration avec ses partenaires stratégiques au sein du système des Nations Unies et avec les organisations et initiatives mondiales ou régionales compétentes afin de favoriser l'effet synergique des activités et programmes et de mettre en commun les compétences et les ressources. À cet égard, il se félicite de l'application par le secrétariat du principe « Unis dans l'action » pour l'organisation de la présente session du Comité et recommande que le secrétariat continue de favoriser cette approche pour améliorer la coordination interinstitutions au niveau régional.
